



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LA POSTOLLE

4.2.11.Document graphique

Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Plan n°4.2.11	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/08/2019 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :	
INITIATIVE Aménagement et Développement Adresse : 1, Promenade de la Vanne - 89200 LA POSTOLLE Tel : 03 87 25 24 47 - Fax : 03 87 25 21 09 www.lapostolle.com	0 m 50 m 100 m 150 m 200 m "Droits réservés (C) - DOP - Droits de l'Etat réservés - 2011" Plan cadastre actualisé en Juin 2010

Légende :

- Limite de zones et de secteurs.
- - - Limite de commune.

ZONES URBAINES

Pour les zones U, voir plans au 2000.

ZONES A URBANISER

Pour les zones AU, voir plan au 2000.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Nf Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Ncor Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

- Emplacements réservés et numéro d'opération.
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser.
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Éléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :
- Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture ...
- Cours d'eau, fossé, marre, étang. Milieux humides (données DREAL)
- Vergers de production (V1) Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Zone inondable (Etude IPSEAU) Axe de ruissellement
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes

